

TERMES DE REFERENCE

Réalisation d'une étude de faisabilité d'une stratégie d'investissement pour la mise en œuvre d'une offre de formation agricole et rurale territorialisée dans le Nord du Bénin

Préambule

Cette étude est sollicitée par le Ministère de l'Education Secondaire, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

Elle est commanditée par l'Agence Française de Développement et mise en œuvre par Expertise France dans le cadre de la capacité multi pays Cap Compétences.

Les partenaires nationaux seront largement associés aux étapes décisives de cette étude, notamment dans le cadre d'un comité de pilotage de l'étude (*voir infra*).

Plus spécifiquement, les principales autorités concernées¹ seront formellement saisies aux étapes suivantes du dispositif : échanges et validation des TDR, échange et validation de l'étude d'opportunité et de faisabilité (phases 1 et 2), animation du comité de pilotage précité.

Ces termes de référence visent à identifier les exigences précises de l'étude ainsi que le recrutement des trois experts nationaux en charge de mener la phase I (étude d'opportunité).

1- CONTEXTE et JUSTIFICATION

La situation de l'emploi au Bénin

L'économie béninoise est largement informelle. Ainsi, « la population active occupée est à hauteur de 91 % employée dans l'informel (contre seulement 9 % qui travaille dans le secteur formel), dont plus de 77 % des travailleurs indépendants exercent en tant qu'agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche². ». Des facteurs essentiels pour le développement du secteur privé comme l'accès au financement des MTPE, le faible développement du capital humain et l'inadéquation des compétences professionnelles sont des obstacles au développement du secteur privé.

La main d'œuvre est majoritairement jeune : les enfants de moins de 15 ans représentant 47 % de la population et les 2/3 de la population de moins de 25 ans, essentiellement rurale et travaillant dans l'économie informelle (81 % de la population est en auto-emploi). Si le chômage est faible (moins de 1 % des actifs selon la définition standard du BIT et le rapport diagnostic de la stratégie de l'EFTP), le sous-emploi est très fort, tout spécialement chez les jeunes (9 jeunes de 15-25 ans sur 10, 9 femmes sur 10 en milieu rural où 44 % travaillent moins de 35 heures par semaine). La majorité des personnes sous-employées sont des femmes, des personnes issues du milieu rural, en situation d'auto-emploi avec de faibles niveaux d'éducation et sont principalement engagées dans le secteur agricole qui reste le principal pourvoyeur d'emplois (42 % des emplois). C'est dans ce contexte que la démographie exerce une forte pression sur le système d'enseignement technique et de formation professionnelle, avec environ 200.000 jeunes Béninois atteignant chaque année l'âge de travailler.

¹ Ministère des enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle (MESTFP), Ministère de l'Agriculture, Agence territoriale de développement agricole (ATDA), Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)

² Stratégie de l'EFTP au Bénin, Rapport de diagnostic, page 19

La situation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle

L'Enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP), a fait l'objet de séminaires gouvernementaux afin de mettre en place les dispositifs adéquats pour offrir aux jeunes béninois une formation technique et professionnelle de qualité adaptée aux besoins du développement économique en partenariat avec le secteur privé.

Dans cette perspective, le Gouvernement du Bénin souhaite accroître l'accès à l'EFTP dans le but de former une masse importante de compétences techniques et professionnelles nécessaires pour le développement socio-économique du pays. L'ambition est donc d'inverser la tendance de l'effectif pléthorique de l'Enseignement secondaire général (ESG) par une orientation efficace vers l'EFTP dont les sortants auraient un profil correspondant aux besoins du pays et adapté à l'entrepreneuriat.

Dans cette perspective, et consécutivement à l'adoption, en Conseil des Ministres le 13 juin 2018 de la nouvelle Lettre de Politique Educative (LPE) et son plan sectoriel de l'éducation (PSE) post 2015 pour la période 2018-2030, l'élaboration d'une nouvelle stratégie pour l'EFTP en lien avec l'emploi a été décidée. Des orientations telles que le développement de l'apprentissage moderne, la revitalisation de l'apprentissage traditionnel, la refonte des diplômes sont indiquées certes, mais il reste à développer des mesures explicites à cet effet. Il en est de même pour le recours au partenariat public-privé (PPP).

Dans ce cadre, il s'agit non seulement de diversifier les filières de formation mais également d'établir des branches professionnelles qui y concourent, en accordant la priorité aux secteurs stratégiques identifiés comme porteurs de croissance accélérée : les BTP, le numérique, les métiers de l'eau, l'artisanat agricole, le tourisme et les énergies renouvelables, les textiles, la maintenance mécanique et offrant aux personnes formées, les meilleures chances et opportunités d'insertion professionnelle. Cette offre doit inclure la dimension de formation professionnelle continue et de formation entrepreneuriale.

Les principales orientations stratégiques proposées sont : (i) la restructuration de la couverture en offre d'EFTP, (ii) l'amélioration de la coordination des dispositifs de pilotage de l'EFTP en lien avec l'emploi et (3) la promotion de la gouvernance partenariale de l'EFTP. Cette stratégie sera déclinée dans le domaine de la formation agricole et rurale en lien avec le réseau FAR dont la représentation au Bénin doit être formalisée lors d'une assemblée générale en mars 2020.

L'instruction d'un nouveau financement de l'AFD au secteur

Pour contribuer au financement de la mise en œuvre de la stratégie, le Ministère des enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle (MESTFP) se porte en priorité sur la formation agricole et rurale (FAR), en lien avec la mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA), du Plan National d'Investissement Agricole et de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) et de l'activité du Fonds National de Développement Agricole (FNDA)³. A travers ces documents stratégiques, la vision du Gouvernement est de faire du secteur agricole le principal levier de développement économique et de création de revenus et d'emplois en mettant en œuvre un plan d'investissement quinquennal massif afin de répondre à l'augmentation des besoins alimentaires et à l'accès aux marchés intérieurs et extérieurs. Il se caractérise par une approche territorialisée avec la création de sept pôles de développement agricole (PDA) qui sont des territoires délimités en fonction de leurs caractéristiques et potentiels agro-écologiques associés à la dynamique différenciée des filières en leur sein. Au sein de chaque pôle, une Agence territoriale de développement agricole (ATDA) a été mise en place et 12 Directions départementales de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (DDAEP), qui assurent les fonctions régaliennes de l'État, ont été créées dans chaque département. Le projet de création de centres de services agricoles et formation (CSAF) est par ailleurs porté par le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche dans chaque pôle.

³ L'article 3 du décret N° 2014-100 du 31 JANVIER 2014 précise comme objet : « soutenir sous forme de subventions, l'accès des acteurs intervenant dans la chaîne des valeurs des filières agricoles et de leurs organisations aux services non financiers de recherche, d'appui conseil, de formation, de renforcement de capacités, d'appui institutionnel et d'assistance technique »

La logique d'intervention dans le domaine de la formation agricole et rurale repose sur une approche territorialisée du développement rural dont la formation professionnelle est une composante essentielle pour permettre le développement et la reconnaissance de qualifications de valeur. Elle est indissociable d'une bonne compréhension du système d'emplois ruraux, qui permettra aux personnes formées, quel que soit leur niveau de qualification, de valoriser les compétences acquises. L'objet de la présente étude est donc **d'identifier un dispositif de formation professionnelle agricole et rurale accompagnant la stratégie de développement territorial et des bassins d'emploi en milieux ruraux. Son expérimentation doit permettre un passage à l'échelle dans les autres pôles de développement agricole, en prenant appui sur la modélisation construite à partir d'une étude d'opportunité sur une zone correspondant aux trois pôles du Nord Bénin (« vallée du Niger » (n°1), « Alibori Sud – Borgou Nord - 2KP (Kandi-Kouandé-Péhunco) » (n°2) et « Atacora Ouest » (n°3)).** Le montant de l'investissement est estimé entre 20 et 25 M€, et sera financé par l'AFD sous forme d'un prêt souverain concessionnel (15 M€) et d'une subvention (5 à 10 M € - sous réserve de disponibilité).

2- OBJECTIFS DE L'ETUDE

2.1- Objectif général

L'objectif global de l'étude est d'appuyer les parties prenantes⁴ dans la définition d'une stratégie d'investissement en formation professionnelle agricole et rurale au Bénin, sur la base d'un diagnostic succinct du développement rural, afin de contribuer au développement et à la reconnaissance de qualifications de valeur pour les emplois et les activités génératrices de revenus, pour l'ensemble des populations du territoire.

L'étude portera sur les trois pôles de développement agricole du Nord Bénin (1- vallée du Niger, 2- Alibori Sud-Borgou Nord-2KP, 3- Atacora Ouest). Les dispositifs/modèles de formation professionnelle expérimentés dans ce territoire devront néanmoins pouvoir être transposés à l'espace national en prenant en compte les spécificités de chaque territoire.

2.2- Objectifs spécifiques

L'étude devra en particulier :

- Proposer une **description du secteur agricole et rural et de ses dynamiques à l'échelle nationale** (développement agricole et rural, financements du secteur, appuis aux entreprises, emploi et marché du travail, formation formelle, informelle et certification...) - voir partie 3.
- Compléter l'analyse du développement agricole⁵ des trois pôles du Nord afin de déterminer les éléments **d'un développement agricole et rural intégré**, dans ses différentes composantes⁶ (opérateurs privés, infrastructures, services sociaux, économie agricole et rurale ...). Pour chaque élément, identifier les logiques d'investissements (et la cohérence entre elles) dans ce territoire (financements publics et privés, financements extérieurs des partenaires techniques et financiers)
- Identifier les qualifications requises pour le développement des territoires concernés, des activités semi-qualifiées aux qualifications professionnelles supérieures, à partir de **l'analyse des dynamiques du système d'emplois agricole et rural** sur 5 ans. Elle sera complétée par une analyse de la capacité des parties prenantes du secteur (administrations et collectivités territoriales, entreprises privées, organisations professionnelles, associations, etc.) à identifier les besoins en matière de qualification (flux, niveaux), en tenant compte d'enjeux liés au genre et aux changements climatiques et d'une agriculture durable, respectueuse de l'environnement et de la biodiversité.
- Analyser les modalités de valorisation de ces qualifications **par l'accès à l'emploi (qui peut se traduire par des emplois salariés, des activités informelles, ...)** en prenant en compte les modalités d'installation des jeunes, existantes ou à renforcer, en particulier dans le domaine agricole (accès au foncier, au financement, à la formation, aux services (conseil, information, innovation), aux marchés), et en prenant aussi en compte les enjeux de l'insertion professionnelle et sociale.
- Analyser la capacité de l'ensemble du **dispositif de certification et de formation (formelle comme non formelle)** à reconnaître et développer les compétences requises pour le développement agricole et rural du territoire concerné. Cette analyse inclura celle du dispositif de **formation des formateurs** qui doivent accompagner le développement de ces compétences. Une attention particulière sera portée sur les modalités de développement professionnel continu de ces formateurs.

⁴ L'identification des parties prenantes est un aspect essentiel de l'étude. Elle concerne notamment les entités béninoises publiques et privées à l'échelle nationale et à l'échelle des pôles de développement agricole.

⁵ Voir notamment le *Plan de Développement Agricole du Pôle 2 (PDAP)*, septembre 2018, complété par (au moins) 7 Plans Communaux de Développement Agricoles (PCDA).

⁶ A titre non exhaustif, les différentes composantes à analyser du développement rural peuvent concerner : les services aux entreprises agricoles et rurales (conseil agricole, adaptation au changement climatique...) ; l'investissement direct dans les entreprises rurales ; l'EFTP et/ou la formation continue; les infrastructures rurales (transport, eau/assainissement, électricité...); le renforcement des institutions, politiques et services du marché du travail ; l'entrepreneuriat ; l'autonomisation économique des femmes ; la structuration des organisations professionnelles...

- **Proposer un dispositif de formation professionnelle agricole et rurale** adapté aux territoires, en synergie avec les autres leviers du développement agricole et rural et qui puisse être transposable/ajustable au niveau national. Toutes les composantes⁷ d'un tel dispositif seront détaillées ainsi que les éventuelles options/scenarios proposés pour chaque composante.
- Dimensionner les **principaux éléments de la stratégie d'investissement dans la formation professionnelle agricole et rurale du territoire concerné, à savoir les investissements, matériels et immatériels, dans :**
 - Le dispositif de gouvernance et de financement
 - L'ingénierie des dispositifs de formation identifiés et validés par le comité de pilotage de l'étude (phase 2) :
 - construction ou réhabilitation de locaux
 - fourniture d'équipements
 - référentiels d'activités et de compétences, référentiels de certification et programmes de formation à développer
 - Le dispositif de développement professionnel continu des formateurs ;
 - Le dispositif d'appui technique en appui à la mise en œuvre de la stratégie validée par le comité de pilotage de l'étude. Une attention particulière sera portée au dispositif de suivi/évaluation de l'investissement, qui inclura un dispositif d'évaluation embarquée.
 - Les structures en charge de l'analyse des besoins et de la formation professionnelle.

Cette stratégie intégrera les investissements complémentaires / les synergies à appliquer avec les dispositifs (i) d'intermédiation sur le marché du travail et (ii) de recherche, orientés vers le développement agricole et rural du territoire et en particulier sur l'impact des changements climatiques sur ce développement.

2.3- Phasage

L'étude sera réalisée en deux phases successives :

Phase 1 – Analyse du développement agricole et rural dans les pôles du Nord du Bénin (1- vallée du Niger, 2- Alabori Sud-Borgou Nord-2KP, 3- Atacora Ouest)

Après une première analyse à l'échelle nationale, cette phase de l'étude engagera une analyse systémique du développement agricole et rural dans cette zone et intégrera, en les complétant éventuellement, les informations disponibles sur la dimension genre. Elle fera apparaître les logiques d'investissement des différents acteurs (Etat, collectivités locales, opérateurs privés, partenaires techniques et financiers, organisations de la société civile...) pour chaque élément. Les consultants en déduiront les évolutions possibles (quantitatives et qualitatives) des emplois et des qualifications du secteur, notamment pour le territoire considéré. En croisant ces informations avec une analyse des capacités de formations disponibles localement, les consultants proposeront des scénarios d'investissement intégrant les dispositifs de formation formelle et non formelle, afin de couvrir l'ensemble des besoins de qualification, en lien avec le(s) dispositif(s) d'intermédiation sur le marché du travail seront identifiés et renforcés.

L'analyse menée dans la première phase permettra d'intégrer dans la stratégie proposée les liens fonctionnels avec d'autres acteurs / dispositifs du territoire (investissements de l'Etat, des collectivités territoriales, d'autres partenaires techniques et financiers, actions d'organisation de la société civile, ...), en particulier pour faciliter l'intermédiation sur le marché du travail et lever les principaux facteurs limitants (accès au foncier, aux financements, information sur le marché du travail, ...).

⁷ A titre non exhaustif, les différentes composantes du dispositif de formation peuvent concerner : la gouvernance et le pilotage de la FP ; la co-responsabilisation du secteur privé et du secteur public à toutes les étapes de la FP ; le partenariat public-privé ; le modèle économique ; les activités génératrices de revenus (incubateurs, formation continue, services aux entreprises...) ; les modalités de formation (initiale, continue, itinérante, FOAD ...) ; le renforcement et la généralisation de la formation en entreprise (alternance, apprentissage) ; le système d'information sur le marché du travail ; les modalités et niveaux d'identification/actualisation des besoins et des filières ; l'ingénierie de la formation ; le recrutement, le profil et la formation continue des formateurs ; les modalités de certifications (diplômes, certificats, VAE...)...

Dans un même temps, les consultants devront établir avec les parties prenantes l'opportunité d'une démarche d'expérimentation en politique publique.

Les analyses menées devront prendre en compte la dimension territorialisée de développement agricole et rural au Bénin et, en ce sens, distinguer lorsque certains aspects et propositions constituent des spécificités caractéristiques d'un ou plusieurs pôles considérés et, au contraire, lorsque d'autres éléments paraissent plus aisément transposables ou transférables.

Les conclusions devront être issues d'un exercice participatif et inclusif, et validées par l'ensemble des acteurs concernés, rassemblés dans un comité de pilotage de l'étude, dont la configuration pourra être modifiée pour la deuxième phase.

Phase 2 – Etude de faisabilité d'un dispositif intégré de formation orienté vers l'emploi rural

Suite à la validation des constats et des grandes orientations de la phase 1 par le comité de pilotage de l'étude, les consultants devront approfondir la faisabilité et la logique d'intervention proposée. Selon les arbitrages de la phase 1, la phase 2 portera sur tout ou partie des pôles de développement du Nord et pourra privilégier un scénario parmi ceux proposés dans le premier rapport. De manière générale les consultants devront être à même de formaliser le dispositif intégré concrétisé et validé par les acteurs :

- Une logique d'intervention arrêtée, partagée et validée par l'ensemble des acteurs pour construire ce dispositif : processus à engager, modalités de suivi-évaluation pour piloter la construction d'un modèle organisationnel et économique ;
- Une cartographie des liens fonctionnels avec les autres acteurs et leur logique d'intervention afin d'identifier des opportunités de partenariat ;
- Un cadre logique, construit avec les parties prenantes et intégrant des indicateurs sensibles au genre ;
- Une description des investissements matériels et immatériels à réaliser ;
- Une présentation du dispositif d'expérimentation, de son dispositif de suivi-évaluation et de son cadre réglementaire ;
- Une planification des activités sous la forme d'un diagramme de Gantt ainsi qu'un budget détaillé de la stratégie d'investissement ;
- Les principales parties de la fiche de présentation de projet (FPP) utilisée pour présenter la stratégie d'investissement aux instances de l'AFD⁸ ;
- Les grandes lignes des TDR de l'assistance technique à mobiliser en appui à la maîtrise d'ouvrage.

Tout au long de l'étude

De manière à favoriser une « approche groupe AFD », deux ateliers (à distance) seront organisés (début juin / début septembre) pendant la mission avec les différents services de l'AFD susceptibles d'être concernés par le projet afin d'identifier les éventuelles synergies possibles, les actions conjointes et les financements d'investissements qui pourraient s'inscrire en lien avec le projet : division agriculture, division d'appuis aux OSC, division financière, division énergie.

Ces ateliers permettront également d'approfondir certains sujets spécifiques (dimension climat, enjeux environnementaux et sociaux) et d'identifier si des expertises complémentaires sont nécessaires et/ou peuvent être prise en charge en interne.

⁸ Un canevas sera transmis aux consultants

3 – CHAMP DE L'ETUDE

L'étude portera sur les champs suivants :

PHASE 1 :

I – Analyse organisationnelle et stratégique du secteur concerné

Description du secteur et de ses dynamiques à l'échelle nationale

Présentation du secteur et enjeux à court et moyen terme en fournissant, dans la mesure du possible, des données relatives aux genres.

Identification et typologie des acteurs, modalités d'organisation et stratégies existantes, en particulier dans les domaines :

- de l'appui à l'artisanat (projet ARCH en particulier) et aux entreprises rurales (des grandes entreprises aux microentreprises) ;
- des principaux facteurs limitants à la création d'emploi ou à l'installation des agriculteurs ;
- du financement du développement rural (instituts de microfinance en particulier) ;
- du développement de l'agriculture et en particulier (i) du conseil agricole et (ii) de l'agriculture intelligente face au climat (AIC), dont la stratégie a été élaborée avec l'appui de la FAO ;
- du financement du développement agricole et rural (fonds national de développement agricole (FNDA), des systèmes financiers décentralisés (SFD), du FADeC agriculture) ;
- de l'information sur le marché du travail (répertoire des métiers de l'agriculture notamment),
- des certifications professionnelles (projets de cadre national de certification, de validation des acquis de l'expérience) et de l'EFTP et ;
- de l'éducation/formation non formelle (mise en œuvre de la stratégie de renforcement des alternatives éducatives (SRAE), capitalisation des expériences PAFPA (GRET) et CEJEDRAO (BIT) en particulier).

Analyse systémique du développement agricole et rural des pôles concernés

En lien avec l'échelle nationale, identification et analyse des éléments **d'un développement agricole et rural intégré** à l'échelle de ce territoire et de chaque pôle, dans ses différentes composantes (infrastructures, services sociaux, économie agricole et rurale ...). Pour chaque élément, identifier la logique d'investissement dans ce territoire (financements publics et privés, financements extérieurs des partenaires techniques et financiers).

Analyse prospective quantitative et qualitative des métiers et compétences pour le territoire concerné

Cartographie des activités et des métiers du secteur (en lien avec un répertoire sectoriel des métiers et des compétences, existant ou en projet), des activités semi-qualifiées aux qualifications professionnelles supérieures.

Analyse prévisionnelle, sur le plan qualitatif et quantitatif des emplois par secteur d'activité et par niveau de qualification. Cette analyse inclura celles :

- de la capacité des acteurs à assurer une veille stratégique sur les emplois et les compétences du territoire et des pôles, pour identifier les besoins en matière de qualification (flux, niveaux), en tenant compte de enjeux liés au genre et aux changements climatiques ;
- des dispositifs d'intermédiation sur le marché du travail, en particulier dans le domaine agricole (accès au foncier, au financement, à la formation, aux services (conseil, information, innovation), aux marchés), en prenant en compte les enjeux de l'insertion professionnelle et sociale ;
- de l'impact des changements climatiques sur les qualifications.

Analyse du système de formation professionnelle agricole et rurale pour le territoire concerné

- Structurale : identification des dispositifs qui le composent (formation formelle, non formelle, apprentissage traditionnel, alphabétisation fonctionnelle, alternatives éducatives, certification, VAE...)
- Fonctionnelle : analyse des interactions entre (i) ces dispositifs, (ii) leur environnement (organisations professionnelles/paysannes en particulier) et (iii) les dispositifs de conseil agricole
- Diachronique : grandes évolutions depuis l'indépendance à l'échelle nationale et locale, évolution prospective. Cette analyse s'intéressera aussi aux représentations sociales liées à la formation agricole et rurale au Bénin

Cette analyse devra inclure une analyse spécifique du dispositif de formation/qualification de formateurs⁹.

Analyse des écarts

Il s'agit de confronter la dynamique d'évolution du territoire et de chaque pôle de développement agricole concerné et les capacités du système de formation professionnelle à produire les qualifications attendues.

Pour les infrastructures/établissements qui pourraient potentiellement bénéficier d'un financement pour une réhabilitation, une extension etc., **un screening des enjeux environnementaux sera réalisé**. Ce screening permettra d'évaluer le niveau de risques environnementaux et sociaux (et les futures diligences à mener) pour les différents centres de formation :

- Le risque à évaluer en priorité sera celui des déplacements involontaires de population. Il devra être finement analysé (portion de terres appartenant aux structures de formation mais occupée par les populations, dépendance des populations à ces terres, nombre de personnes concernées etc.). L'objectif consiste à analyser la possibilité d'éviter les déplacements involontaires de population.

L'outil de screening devra également permettre également d'évaluer les risques E&S suivants :

- Impact sur la biodiversité ;
- Santé et sécurité au travail ;
- Santé et sécurité des populations ;
- Risques de pollution ;
- Vulnérabilité du site aux événements climatiques etc.

Un exemple de fiche de screening est disponible en annexe. Elle pourra être utilisée et contextualisée par les consultants. Une analyse du cadre législatif et institutionnel pour la gestion des risques environnementaux et sociaux, ainsi qu'une analyse des écarts avec les normes de la Banque mondiale sera fournie.

II - Conclusion de la phase 1 et validation des orientations

A l'issue de la phase 1, les consultants devront présenter leur analyse FFOM/SWOT et leurs conclusions au comité de pilotage de l'étude et proposer des options pour l'expérimentation d'un dispositif intégré de formation professionnelle, en lien avec l'emploi rural. L'opportunité d'une intervention, les territoires retenus et le scénario choisi devront être validés collectivement par les acteurs du projet pour mener ensuite l'étude de sa faisabilité. Il s'agira notamment de pré-dimensionner/identifier les éléments suivants :

⁹ Dans le prolongement, notamment, de l'étude de Jérôme Makin DJEGUI, Antoine HOUNNOUGA et Pierrick LE GUENNEC, « La réforme de la formation professionnelle agricole au Bénin » (http://hubrural.org/IMG/pdf/benin_djegui.pdf). Un lien sera fait avec l'étude menée par la PEFOP en 2020 sur la formation des formateurs dans plusieurs pays d'Afrique et notamment au Bénin

- la (ou les) structures bénéficiaires du financement ;
- les objectifs de formation attendus ainsi que les modalités et filières de formations retenues ;
- les partenariats envisageables ;
- le modèle de pilotage et organisationnel ;
- les prérequis (institutionnels, organisationnels, fonctionnels) nécessaires à la réussite du modèle proposé ;
- une identification des investissements nécessaires et du périmètre de ces derniers (réhabilitation et/ou construction ; équipements et plateaux techniques nécessaires) ;
- clarifier le modèle économique envisagé à travers une estimation des coûts de fonctionnement et des sources possibles de financement du dispositif. Les coûts de fonctionnement porteront une attention spécifique sur le dispositif de maintenance préventive et curative des infrastructures et des équipements ;
- la justification économique et le cadre d'une expérimentation en politique publique, dans le contexte béninois.

Un comité de pilotage de l'étude adapté sera mis en place. Il sera amené à valider la première phase sur la base de critères objectivant le choix entre les différents scénarios proposés et territoires concernés pour leur dimensionnement détaillé en phase 2.

PHASE 2 :

Stabiliser la logique d'intervention : dans une approche participative, il s'agira de formaliser les objectifs et résultats attendus, indicateurs de résultats, hypothèses, cadre logique, budget détaillé, chronogramme de mise en œuvre, mode opératoire du projet en valorisant les interactions avec les acteurs du territoire et en prenant en compte les initiatives déjà existantes. Le dispositif d'évaluation embarquée sera détaillé. Il est également attendu la précision des axes d'intervention contribuant à la réduction des inégalités de genre dans le cadre du projet.

Dimensionner les activités du projet et garantir la faisabilité technique et financière des propositions retenues : pour chaque activité de composante et activités identifiées, il s'agira de pouvoir préciser le contenu et les modalités opérationnelles de mise en œuvre, de préciser les publics concernés (typologie et flux), de calibrer les besoins d'assistances techniques identifiés (budget et axes d'intervention), et d'affiner les budgets. Il en sera de même pour la construction et/ou la réhabilitation des locaux (superficie, typologie des salles, caractéristiques techniques), la fourniture des équipements et le volet immatériel (programmes et contenus de formation, perfectionnement des formateurs et des personnels d'encadrement, expertise technique en appui à la mise en place, modalités de gestion, maintenance) et la configuration du « dispositif transitoire » de formations courtes prioritaires à mettre en œuvre à court terme.

Identifier précisément les entités (entreprises publiques, comités sectoriels/intersectoriels, organismes de formation) responsables de la mise en œuvre des activités et investissements et leur positionnement et objectifs stratégiques, à court et moyen termes, par rapport aux besoins constatés. Une attention particulière sera portée sur l'articulation entre MESTFP, MAEP et MESRS. Pour chaque organisme de formation responsable de la mise en œuvre de la stratégie, les consultants détailleront :

- les formations à développer (filières, niveaux, modalités et identification des modules), en incluant une estimation du nombre d'apprenants ;
- la gestion de l'organisation (pédagogique, administrative, commerciale et financière, matérielle et partenariale) ;

- les investissements matériels (construction et/ou la réhabilitation des locaux, fourniture des équipements) et immatériels (programmes et contenus de formation, perfectionnement des formateurs et des personnels d'encadrement)
- la configuration du « dispositif transitoire » à mettre en œuvre à court terme. ;
- un modèle économique pour favoriser la durabilité des investissements réalisés
- Les capacités à identifier et gérer les risques environnementaux et sociaux, y compris les déplacements de populations (en conformité avec la norme 5 de la Banque Mondiale)

DIMENSIONS TRANSVERSALES A PRENDRE EN COMPTE :

L'ensemble des éléments du diagnostic et des recommandations qui en découlent devront prendre en compte les problématiques spécifiques suivantes :

- **Focus Genre** : un focus spécifique sur le genre est attendu de la part des consultant tant sur le diagnostic que sur les recommandations. La faisabilité devra ainsi explorer et renforcer le potentiel du projet en matière de réduction des inégalités femmes-hommes dans l'accès à la formation agricole et rurale dans le contexte béninois.

Dans la phase 1, les consultants réaliseront un état des lieux sur les enjeux genre du projet qui englobe :

- o L'analyse sommaire du contexte pays-secteur
- o Le cadre réglementaire
- o La collecte de données (revue documentaire et demandes de données/info aux acteurs)
- o L'identification des *gaps* informationnels
- o Les données sexo-spécifiques quantitatives et qualitatives disponibles et utiles au projet.
- o Un screening genre à l'échelle des sous-projets (à réaliser sur chaque pôle)
- o Le recensement des acteurs/initiatives (dont rencontres acteurs).

Dans la phase 2, un Plan d'Action Genre sera réalisé (analyse genre approfondie dans le périmètre du projet, intégration effective du genre dans le design du projet et de chaque sous-projet à travers un cadre logique, son dispositif de suivi et évaluation et design des activités en renforcement de capacités et en assistance technique des parties prenantes, etc...).

- **Focus Climat** : priorité aux filières de formation permettant d'accompagner la transition énergétique, prioriser la réhabilitation à la construction neuve, adopter une démarche d'écoconception dans l'ensemble des marchés de travaux ou d'équipement, etc.). Les modalités d'articulation entre les formations et la recherche sur les techniques et comportements adaptés aux changements climatiques seront mises en évidence.
- **Impact Environnemental et Social** : Des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) restreintes et des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) seront réalisés pour les composantes liées aux investissements matériels (ex : réhabilitation, extension, construction d'établissement, acquisition de foncier). Ces études seront réalisées en conformité avec les normes nationales ou internationales en fonction du niveau de risque identifié en phase 1 (et notamment, si des déplacements involontaires de population devaient être envisagés, un ou des Plans d'Action de Réinstallation conforme à la norme environnementale et sociale n°5 de la Banque Mondiale devraient être réalisés). Ces études présenteront les mesures d'évitement/réduction/mitigation des impacts environnementaux et sociaux du projet ainsi que les acteurs impliqués dans la mise en œuvre et le suivi des mesures, l'estimation financière, le calendrier et les indicateurs de suivi et de performance associés.

4- MODALITES ET ORGANISATION

Un comité sera mis en place pour assurer le pilotage de l'étude. Sa configuration pourra être modifiée pour le pilotage de la deuxième partie de l'étude (conception de la stratégie d'investissement) pour inclure les acteurs identifiés dans la première partie.

Calendrier opérationnel	Mars.	Avr.	Mai.	Juin	Juill.	Août	Sept.
Lancement de l'appel d'offre							
Période de la prestation							
Phase 1: étude d'opportunité et scénario							
Phase 2: faisabilité approfondie (*)							

(*) A ajuster après la phase 1, la version finale de l'étude devant être transmise à l'AFD le 4 septembre 2020 au plus tard

5- RESULTATS ATTENDUS

Livrables à remettre¹⁰ :

Avant le démarrage de l'étude à proprement parlé, le chef de mission proposera une **note méthodologique de cadrage de la phase 1** explicitant l'opérationnalisation des travaux visant à atteindre les objectifs et attentes formulées dans le cadre des présents TDR. Il évoquera notamment :

- La distribution des rôles et tâches entre les experts
- Les moyens de coordination, d'harmonisation et de contrôle qualité qui seront engagés par le chef de mission pour la production homogène des livrables
- Les moyens de collecte, d'organisation, de sélection, de priorisation et de contrôle qualité des informations obtenues (collecte documentaire, enquêtes, questionnaires, entretiens...)
- Les rencontres envisagées, les experts participants à ces rencontres, les informations attendues pour chaque rencontre
- Le programme d'avancement détaillé de l'étude (par semaine) en terme de collecte d'information, de traitement des données et de production des livrables conforme au planning global esquissé dans ce document.
- Les difficultés et risques envisagés et les stratégies de mitigation.

Cette note méthodologique sera discutée avec les experts lors d'un briefing de démarrage de l'étude. Elle constituera une feuille de route et de suivi des travaux par Cap Compétences.

L'étude à proprement parlé démarre à la validation de cette note méthodologique de cadrage par Cap Compétences.

Phase 1 – Etude d'opportunité

- Quatre semaines après le début de l'étude, un rapport intermédiaire portant sur un diagnostic du secteur, du développement agricole et rural ainsi qu'une analyse des métiers, des besoins en compétences et du système de formation professionnelle et des écarts constatés (voir 3-Champ de l'étude).
-

¹⁰ Le canevas des rapports sera discuté avec la maîtrise d'ouvrage et l'AFD

- Un rapport final provisoire sera ensuite remis dans un délai maximal de 20 jours après le rapport intermédiaire. Il présentera l'ensemble des points d'analyse cités ci-dessus (3-Champ de l'étude). Le rapport final provisoire aura aussi intégré les remarques formulées sur le rapport intermédiaire. Il intégrera en annexe la fiche de screening des enjeux environnementaux. La version finale de ce rapport sera ensuite élaborée au fil des remarques transmises au chef de mission tout au long du cycle de validation du rapport. Le chef de mission s'engage à prendre en considération ces remarques et à procéder aux ajustements requis dans un délai de 30 jours suivant la remise du rapport final provisoire.

Phase 2 – Etude de faisabilité (cette séquence des TDR pourra être ajustée)

- Trois semaines après le début de l'étude, un rapport intermédiaire donnera les principaux éléments quant aux actions menées, aux modalités opérationnelles de mise en œuvre, aux publics concernés et aux budgets (voir 3-Champ de l'étude).
- Un rapport final provisoire sera ensuite remis dans un délai maximal de 20 jours après le rapport intermédiaire. Il présentera l'ensemble des points d'analyse cités ci-dessus (3-Champ de l'étude). Le rapport final provisoire aura aussi intégré les remarques formulées sur le rapport intermédiaire. Il intégrera en annexe les éléments demandés de la FPP, le plan d'Action Genre et les Etudes d'Impact Environnemental et Social Restreinte (EIES) (incluant les PGES). La version finale de ce rapport sera ensuite élaborée au fil des remarques transmises au chef de mission tout au long du cycle de validation du rapport. Le chef de mission s'engage à prendre en considération ces remarques et à procéder aux ajustements requis dans un délai de 30 jours suivant la remise du rapport final provisoire.

6- EXPERTISE À MOBILISER

Une équipe de **consultants nationaux** sera mobilisée dans la configuration suivante :

- Un chef de mission, spécialiste de l'approche territoriale du développement rural, qui pourra mener une analyse organisationnelle et stratégique. Il coordonnera le travail de l'équipe d'experts ;
- Un assistant spécialiste de l'emploi rural qui sera en mesure d'analyser l'évolution des systèmes d'emplois dans les territoires concernés ;
- Un assistant spécialiste des formations agricoles et rurales qui sera en mesure de co-construire le dispositif de formation professionnelle (initiale et continue, de l'apprentissage informel aux formations professionnelles supérieures) ;

A tous les niveaux, l'étude prendra en compte les thématiques transversales liées au Genre, au changement climatique et aux problématiques environnementales et sociales (screening des enjeux environnementaux et sociaux).

Les candidats doivent justifier d'une expertise additionnelle et/ou d'une expérience avec au moins l'une de ces trois thématiques transversales.

Dans la phase 2, selon la méthodologie et les compétences rassemblées, l'équipe pourra être soutenue dans l'élaboration de livrables plus complexes (Plan d'Action Genre, PGES...) par des experts courts terme pour un appui ponctuel sur les dimensions genre, climat, risques environnementaux et sociaux, évaluation des politiques publiques ou tout autre champ d'expertise nécessaire.

7- DOCUMENTS DE REFERENCE

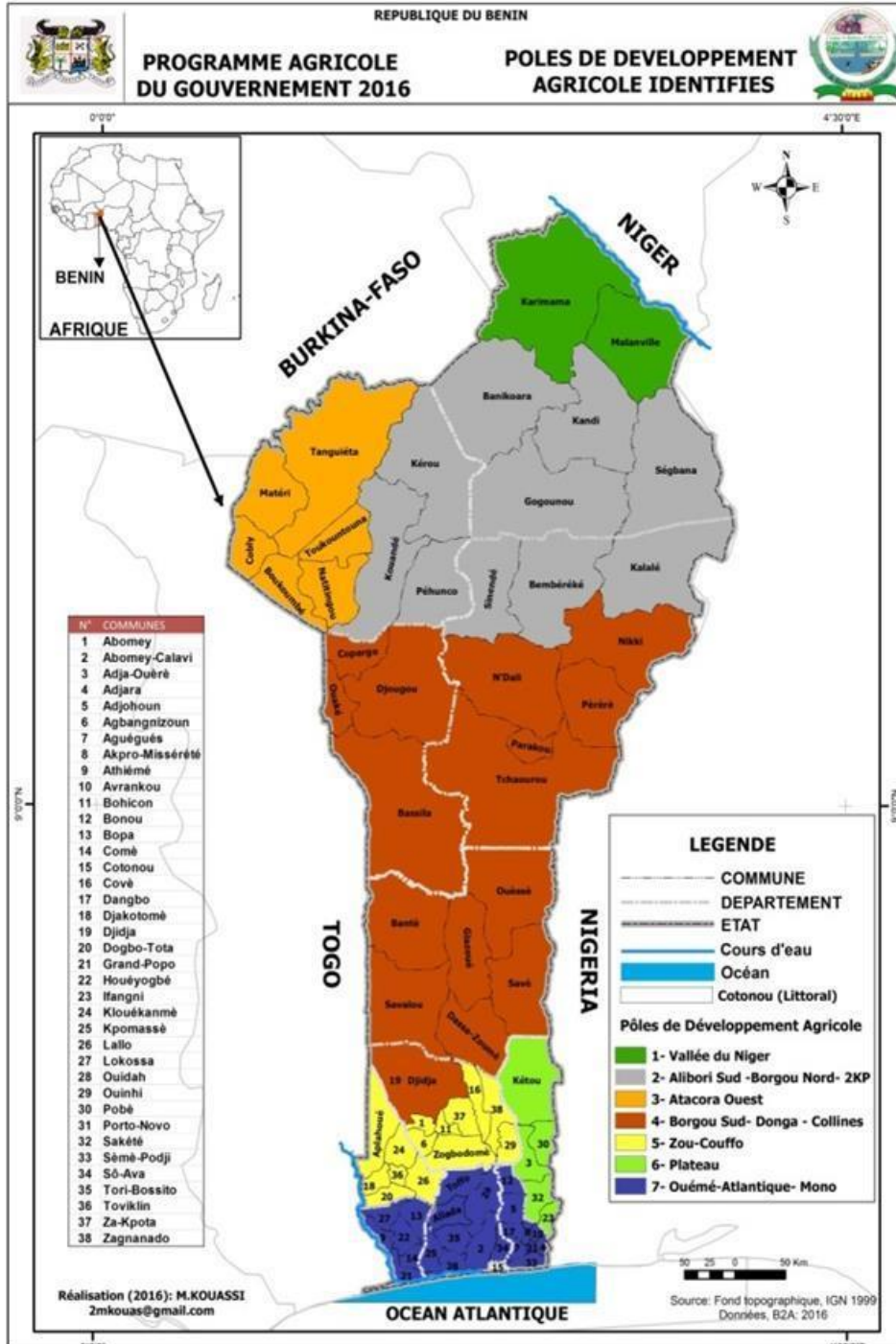
- Plan National de Développement 2018-2025
- Plan d'action du Gouvernement 2016-2021
- Lettre de Politique Educative (LPE) et son plan sectoriel de l'éducation (PSE) pour la période 2018-2030
- Stratégie nationale pour l'ETFP (2019-2025)
- Plan d'action de la SN-ETFP
- Schéma directeur de l'ETFP – Rapport final
- Rapport de diagnostic de l'ETFP
- Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA)
- Plan National d'Investissement Agricole et de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN)
- Document d'orientation stratégique des Instituts d'enseignement professionnel
- Nomenclature des métiers et services du secteur agricole
- Rapport de sélection des filières et des centres partenaires pour la phase pilote du Projet Education et Formation Technique professionnelle agricole au Bénin
- *Plans de Développement Agricole des Pôles (PDAP)* et Plans Communaux de Développement Agricoles (PCDA)
- Plan de Développement Agricole du Pôle (PDAP) Alibori Sud – Borgou Nord (2KP), Agence territoriale de développement agricole (ATDA), Septembre 2018
- Dispositifs et systèmes de financement de formation agricole et rurale – Enquête sur neuf centres de formation au Bénin, Jérôme Makin Djègui, Avril 2012
- Compte-rendu de la table-ronde sur le financement de la stratégie nationale de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle au Bénin – Cotonou – 26 et 27 février 2020
- Compte-rendu de l'AG FAR-Bénin du 13 mars 2020 la stratégie de formation professionnelle dans le domaine agricole et rurale
- Canevas AFD de l'étude d'opportunité
- Canevas AFD de l'étude de faisabilité
- Canevas de la fiche de présentation de projet (FPP) de l'AFD

8- LISTE INDICATIVE DES PERSONNES A RENCONTRER

N.B : Un programme de rencontres sera proposé aux experts

- AFD Cotonou
- Ambassade de France au Bénin
- Ministère des enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle (MESTFP)
- Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MESRS)
- Bureau d'Analyse et d'investigation (BAI)
- Ministère du Plan et du Développement
- Ministère de l'Economie et des Finances
- Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
- Autorités territoriales
- Agences territoriales de développement agricole (ATDA)
- Directions départementales de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (DDAEP)
- Fédérations professionnelles, syndicats et entreprises dans le secteur agricole et rural
- Centres de formation dans le secteur agricole et rural
- Associations, ONG dans le secteur agricole et rural
- Autres bailleurs impliqués en FP et/ou dans le secteur agricole et rural

Annexe 1 – carte des pôles de développement agricole



Annexe 2 - fiche de screening

PARTIE A : principes d'administration de la fiche

Consultation renforcée avec la participation des populations impactées, communes et autorités compétentes.

PARTIE A : description du projet

Site

Province : Commune :

.....

Nom de l'établissement et date de construction (si extension) :

.....

Zone (urbaine, péri-urbaine,

rurale) :.....

Nombre d'élèves bénéficiaires pressentis : Cycles bénéficiaires :

.....

Type de d'intervention prévu

Création

Réhabilitation Si réhabilitation, définir quelles structures (Home, bloc admin, SDC)

Extension Si extension définir le nombre de SDC

Personnes responsables du remplissage de la fiche d'évaluation

Nom : Prénom :

.....

Fonction : Téléphone :

.....

E-mail : Date et signature :

.....

Informations complémentaires

Représentants de la MO présents (nom, prénom, fonction) :

.....

Représentants des communes présents (nom, prénom, fonction) :

.....

PARTIE B : identification des impacts E&S

Aspects environnementaux	Oui	Non	Observation
1. Le site se situe à une distance minimale de 250-400m ¹¹ d'activités insalubres, bruyantes et polluantes (marché, usine, place publique, route à grande circulation, abattoir, poulailler, porcherie, garage, décharge publique, station essence) ?			Si non mentionner le(s) infrastructure(s) et la distance avec le site.
2. La zone est-elle soumise à inondation ? (le site doit se trouver à au moins 300 m du littoral, 200 m de ravins ou rivière, éloigné des bas-fonds -risque lié au paludisme)			Si oui mentionner le(s) type(s) de zone(s) et les distances avec le site.
3. Le terrain est-il situé en zone de fort vent (hauts de collines ou les vallées étroites -risque pour la toiture) ?			
4. Le site est-il situé à moins de 100 mètres d'une zone naturelle protégée (forêt, zone touristique, parc national, réserve, site du patrimoine mondial) ?			Si oui mentionner le(s) site(s) et la distance avec l'infrastructure scolaire
5. Faut-il effectuer des travaux initiaux avant le gros œuvre (débroussaillage, aplanissement du terrain...) ?			
6. La zone est-elle considérée comme instable d'un point de vue géologique (risque de glissement de terrain, érosion, éboulement, tremblement de terre, présence de falaise à proximité, en contre-bas d'une forte pente) ?			Si oui mentionner le(s) type(s) de risque(s) et les distances avec le site.
7. Le site est-il exposé à un risque de sécheresse ou de feux de forêt ?			Si oui mentionner le type de risque.
8. Le projet nécessite-t-il des volumes importants de matériaux de construction dans les ressources naturelles locales (sable, gravier, bois, eau ...) ?			Si oui mentionner le type de ressources
9. La présence de sites de productions de matériaux à proximité est-elle confirmée ?			Si oui se renseigner sur les types de matériaux et les certifications des entreprises
10. Le projet risque-t-il de modifier le niveau de la nappe d'eau souterraine et/ou d'un cours d'eau ?			
11. Le projet peut-il entraîner une diminution qualitative ou quantitative des ressources naturelles locales (zone humide, lac, rivière, forêt...) ?			
12. Le projet peut-il avoir un impact sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants d'un point de vue économique, culturel ou écologique ?			
13. La zone est-elle connue pour subir des orages fréquents (risque de foudre) ?			
14. Le site est-il situé en zone à potentiel risque de salinisation ?			

¹¹ Les normes sont extraites du document NSCS

15. Existe-il la présence d'un réseau d'eau à moins de 500 m ?			Si oui estimer le débit en (m/s). Si non mentionner les options d'approvisionnement
16. Le projet peut-il occasionner un niveau élevé de bruit ?			
17. Le projet risque-t-il d'occasionner une quantité importante de déchets solides et/ou liquides ?			
18. Le projet risque-t-il d'affecter les routes d'accès			Si oui identifier les risques d'infrastructures à risque (ponts, autre)

Aspects sociaux	Oui	Non	Observation
19. Le site est-il situé à moins de 500 m d'une route existante ?			
20. Le site est-il accessible en cas d'urgence (secours) ?			
21. Distance maximum de 5 km entre les maisons des élèves et l'école			Selon le NSCS le maximum conseillé est de 5km
22. Existe-t-il des cultures agricoles à proximité immédiate ou sur le site même ?			Si oui mentionner le type de culture, le nombre de personnes qui cultivent le terrain, leur genre
23. Le site est-il utilisé pour d'autres activités que l'enseignement scolaire (réunion, réunions politiques...) ?			Si oui mentionner les activités, la fréquence.
24. Des consultations publiques ont-elles été effectuées avec les populations locales pour la sélection du site ?			Si non, raison invoquée
25. Existe-il des habitations sur le site qui nécessiteront d'être déplacées ?			Si oui, combien, type de ménage (déplacés, locaux, réfugiés, enseignants).
26. Le projet peut-il entraîner une perte temporaire ou permanente de cultures, terres agricoles, pâturages, arbres ou équipements (toilettes, greniers...) liée à une acquisition de terre ou restriction de l'accès aux terres de façon temporaire ou permanente ?			Si oui mentionner si cela est temporaire, permanent, le type de perte et le nombre de personnes affectées
27. Le projet pourrait-il modifier un site historique, archéologique ou culturel à cause de l'excavation, la fréquentation etc... ?			
28. La population locale aura-t-elle accès de façon égale aux infrastructures ?			Si non mentionner les populations vulnérables et les raisons
29. Le projet favorise-t-il l'intégration des groupes vulnérables ?			Si oui mentionner les groupes et le type de risque
30. Les aménagements prévus permettent-ils de faciliter l'accès et le maintien des filles à l'école ?			Si non mentionner les mesures à mettre en place
31. Le projet peut-il entraîner un déplacement de main d'œuvre (pas de main d'œuvre locale disponible) ?			
32. Des minorités historiquement défavorisées sont-elles susceptibles d'être impactées par le projet ?			Si oui décrire la nature (positif/négatif) et l'ampleur de l'impact

Aspects fonciers	Oui	Non	Observation
33. Existe-t-il un bornage délimitant l'emprise de l'actuelle et future infrastructure scolaire ?			Si oui ajouter les informations au dossier
34. L'école dispose-t-elle d'un titre foncier ?			Préciser la propriété de l'école/parcelle sur laquelle est construite l'école
35. La surface (norme spatiale) du site correspond-elle aux normes et standards pour le type d'établissement ? (basé sur paquet). ¹²			Si non indiquer la surface manquante en m ² et si la possibilité de construire en hauteur est envisagée.
36. Les ressources nécessaires pour l'approvisionnement de l'infrastructure (eau, électricité) doivent-elles passer par des parcelles avoisinantes ?			Si oui mentionner le nombre de parcelles concernées et les propriétaires
37. Est-ce que le site est suffisamment grand pour pouvoir, ultérieurement, permettre l'ajout de salles de classes supplémentaires ?			
38. En cas de besoin pour le projet d'acquisition de parcelle(s) est-il prévu : <ul style="list-style-type: none"> - D'acheter la/les parcelles : - De procéder à un échange de la/les parcelles : - De procéder à une expropriation : - Autres, préciser: 			
39. Le propriétaire et occupants de la/les parcelle(s) impactée(e) est/sont-il(s) identifié(s) ?			Si oui indiquer de qui il s'agit (personne, état, congrégation, commune...)
40. Les papiers concernant la/les parcelles affectées par le projet sont-ils disponibles (attestation de disponibilité, certificat, titre foncier)			Si oui ajouter les pièces au dossier. Si non indiquer les papiers manquants. Préciser le nombre de parcelles impactées
41. Les démarches pour l'obtention des attestations de disponibilité foncière ont-elles été entamées ?			Si oui préciser la date et le niveau de traitement de la demande
42. Existe-t-il un Service Foncier Communal (SFC)?			
43. Existe-t-il une structure en charge de la gestion des conflits ?			Si oui énumérer le nombre de personnes et leurs fonctions
44. Le projet nécessite-t-il que des populations soient déplacées et réinstallées ?			Si oui, préciser le nombre de personnes et si cela est permanent ou temporaire et si cela affecte les habitats ou des activités économiques
45. Existe-t-il un conflit actuellement ou dans le passé concernant les parcelles identifiées pour la construction ?			Si oui énumérer les différents acteurs, si le conflit est résolu ou non
46. L'infrastructure scolaire a-t-elle été occupée par le passé lors de situations exceptionnelles (occupations par les forces armées, des réfugiés...) ?			Si oui mentionner les types d'occupant et la durée de l'occupation
47. Le site a-t-il eu une fonction particulière dans le passé (cimetière, autre...)			Si oui mentionner l'utilisation antérieure

¹² Pour les surfaces des paquets se référer au document NSCS, pages 56 à 61

Autres aspects (sécurité)	Oui	Non	Observation
48. Le trajet des élèves passe-t-il par un site représentant un danger pour eux (route, ravin, rivière...) ou un site protégé ?			Si oui mentionner le type de danger ou le site protégé
49. Site situé en bordure d'une route avec véhicules (risque d'accidents)			
50. Sites particuliers à proximité (administration, autres écoles, commerces, santé, cimetières...).			Si oui préciser. Si présence d'école, mentionner le niveau enseigné, le nombre d'élèves et la distance avec le présent site.
51. Le site est-il traversé par des personnes étrangères à l'école, est-il un lieu de passage ?			
52. Le site représente-t-il des risques à l'heure actuelle (exploitation sur site, autre...)			Si oui décrire les risques/activités

PARTIE C : classification du projet

En fonction des informations récoltées dans la partie B, le projet peut être classé en différentes catégories :

- Les sous-projets notés en **catégorie A** seront ceux qui entraîneront des impacts sociaux et/ou environnementaux importants, c'est-à-dire qui pourraient s'étendre au-delà de la zone d'emprise du projet ou perdurer après les phases de construction et d'exploitation. Ils doivent en priorité être abandonnés. Dans le cas où aucune alternative ne se présenterait la réalisation d'une Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) incluant un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) est attendue. Un Plan d'Action de Réinstallation sera produit en cas de déplacements physiques de population et/ou d'un Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS) en cas de déplacements économiques conformément au Cadre de Politique de Réinstallation.
- Les Sous-projets notés en **catégorie B** seront ceux ayant des impacts sociaux et environnementaux pouvant être atténués par la mise en œuvre d'un PGES spécifique au site du Sous-projet. Ces sous projets nécessiteront la réalisation d'une EIES Restreinte incluant un PGES.
- Les Sous-projets de **catégorie C** seront ceux ayant des impacts faibles, sur des sites ne présentant aucun enjeu social ou environnemental important (pas de déplacement de populations, pas de proximité avec des milieux naturels sensibles, pas de travaux impliquant un aménagement de cours d'eau), seules d'éventuelles mesures de mitigation spécifiques (car non prévues par le CGES) peuvent être nécessaires en raison des particularités du site (partie D).

		Mesures et/ou procédures à effectuer
Catégorie A	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche de sites alternatifs. Dans l'impossibilité : - Etude impacts E&S (EIES) - Réalisation d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) en cas de déplacements physiques de population et/ou d'un Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS) en cas de déplacements économiques
Catégorie B	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Etude d'Impact E&S restreinte (EIESR) et d'un PGES associé
Catégorie C	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Mesures de mitigation (partie D) ou pas de procédure E&S spécifique

PARTIE D : mesures de mitigation

Pour les projets classés en C mais qui comportent des impacts E&S spécifiques identifiés dans la partie B, mentionner brièvement les mesures de mitigation à mettre en place afin d'orienter la rédaction des clauses ESSS dans les DAO.

-
-
-
-
-
-

PARTIE E : documents complémentaires à joindre au dossier

- Image aérienne et photographies de la parcelle
- Documentation sur le foncier (certificat, titre foncier)
- Procès-verbaux des réunions
- Liste des personnes présentes durant l'évaluation au sein de la communauté locale
- Autre (mentionner)

Autorités locales :
Représentants de la communauté :

Signature et date :
Signature et date :